



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition d'un terrain à HURTIGHEIM

Rapport n° CP/2016/555

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités d'indemnisation pour l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement du carrefour giratoire des routes départementales n° 228 et 341 sur le territoire de la commune de HURTIGHEIM.

L'aménagement du carrefour giratoire des Routes Départementales N° 228 et 341 nécessite l'acquisition par le Département du Bas-Rhin auprès du chapitre de Saint-Thomas d'une parcelle de terrain sur le territoire de la commune de HURTIGHEIM.

Cette acquisition porte sur la parcelle cadastrée sous :

- Section 21 n° 371/182 d'une surface totale de 0,22 are

Conformément à l'estimation des services de France Domaine, la valeur vénale des terrains et autres indemnités accessoires ont été fixées comme suit :

Indemnité principale pour perte de terrains :

150,00 € l'are x 0,22 are, = 33,00 €

Indemnité principale pour perte de revenus et de fumures :

(75,40 € /are + 5,91 € /are) x 0,22 are = 17,89 €

Soit au total : 50,89 €

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PROXIVOIRI 2015-1	G 2016 projet proximité de voirie	2 000 000,00€	1 837 819,92€	50,89€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve en vertu de l'article L3213-1 du CTCG, l'acquisition de la parcelle cadastrée sous section 21 n° 371/182 à HURTIGHEIM d'une contenance de 0,22 are au prix de 50,89€, et frais divers,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY